



# ASSURANCE VIE : LES UNITÉS DE COMPTE

## Maîtriser l'environnement juridique des contrats à capital variable

Les contrats en unités de compte sont définis par rapport à une valeur de référence qui peut être mobilière ou immobilière. Ces supports d'investissement peuvent offrir des rendements élevés, mais ils présentent, en contrepartie, un risque de perte en capital. Aussi est-il primordial de maîtriser leur environnement juridique, afin de mieux sécuriser les investissements des sociétaires.

FORMATIONS COURTES

EXPERTISE

Ref. : 8992293

Durée :  
2 jours - 14 heures

Tarif :  
Salarié - Entreprise : 1690  
€ HT

### OBJECTIFS

Identifier les caractéristiques intrinsèques des supports financiers éligibles à un contrat en unités de compte  
Maîtriser le fonctionnement et les mécanismes de gestion des unités de compte  
Intégrer les obligations liées aux unités de compte dans ses pratiques commerciales

### EVALUATION

Les compétences visées par cette formation font l'objet d'une évaluation.

### POUR QUI ?

Gestionnaires assurance vie  
Chefs de produits, agents généraux et courtiers  
Toute personne souhaitant commercialiser les contrats d'assurance vie

### PRÉREQUIS

Avoir suivi " Assurance vie : cadre juridique et fiscal " (code 92178)

### COMPÉTENCES ACQUISES

Sélectionner les unités de compte d'un contrat d'assurance et suivre leur évolution

### PARCOURS PÉDAGOGIQUE

E-quiz amont  
Présentiel  
E-quiz aval

### ACCREDITATIONS



### PROGRAMME

Assurance vie : les unités de compte

#### **Concevoir des contrats en unités de compte adossés à des valeurs mobilières**

#### **Identifier les critères d'éligibilité**

- La règle de l'article R131-1 du Code des assurances



Organisme qualifié  
par l'ISQ-OPQF

Membre de la Fédération  
Les Acteurs de la Compétence

EFE FORMATION SAS - 35, rue du Louvre - 75002 PARIS  
Tél. : +33 (0)1 44 09 25 08 - e-mail : serviceclient@efe.fr  
Siret 412 806 960 00032



- Distinguer les fonds en unités de compte et les fonds en euros ou euro-croissance
- Identifier les actifs financiers relevant de l'article R332-2 du Code des assurances
- Cerner la notion de protection suffisante de l'épargne
- Intégrer le devoir de prudence de l'assureur

#### **Sélectionner les titres de capital et de créance**

- Décrypter leurs spécificités
- Analyser la notion de garantie étatique
- Cerner le principe de sélection du marché et de fongibilité

#### **Identifier les parts ou actions d'organismes de placement collectif éligibles**

- Décrypter leurs spécificités
- Intégrer les avantages du recours aux OPC coordonnés
- Identifier les risques liés aux OPC contractuels
- Maîtriser l'impact de la gestion alternative sur l'éligibilité à un contrat d'assurance

#### **Proposer les contrats en unités de compte adossés à des valeurs immobilières**

##### **Distinguer les différents types de valeurs immobilières**

- SCPI, SCI, OPCI, SII

##### **Analyser les sociétés non cotées admissibles**

- Respecter l'interdiction de prise en compte de valeur de référence unique
- Intégrer le principe de la diversification du parc immobilier

##### **Intégrer les possibilités de remplacement des parts de la société immobilière non cotée par des valeurs équivalentes**

- Mettre en œuvre le principe de gestion

##### **Sélectionner les unités de compte constituées de titres composites**

- Connaître les positions et recommandations des autorités de contrôle sur les fonds dédiés
- Appliquer les règles déontologiques et de bonne conduite élaborées par la FFSA
- Identifier les caractéristiques des obligations corporate éligibles et des unités de compte complexes (EMTN)

Exercice d'application : identification des différents titres de valeurs mobilières éligibles

##### **Maîtriser les pratiques commerciales liées aux unités de compte**

###### **Maîtriser l'obligation d'information à destination des souscripteurs**

- Cerner les différentes phases d'information et leur contenu après l'entrée en vigueur du règlement PRIPS

###### **Décrypter les différentes typologies de mode de gestion par un tiers**

- De la gestion déléguée à la gestion pilotée
- De la gestion conseillée à la délégation d'arbitrage

Test de connaissances : quiz sur les droits, obligations et responsabilités du tiers gestionnaire

##### **Modifier les supports des contrats en unités de compte**

###### **Maîtriser l'environnement juridique**

- Utiliser la faculté de modification légale et contractuelle

Étude de cas : analyse commentée de la jurisprudence

- Connaître les particularités de modification lors de fusion et scission d'OPC
- Suivre les évolutions des caractéristiques intrinsèques des supports financiers

Étude de cas : analyse commentée de la jurisprudence

###### **Connaître les modalités d'information des souscripteurs/adhérents**

- Appliquer le règlement en titres

## **INTERVENANTS**

Laetitia LLAURENS

Avocat associé

LEX PATRIMONIS

Isabelle PACE-DODERO

Consultant

MADAME ISABELLE PACE

## **MOYENS HUMAINS, TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES**

Équipe pédagogique :

Un consultant expert de la thématique et une équipe pédagogique en support du stagiaire





pour toute question en lien avec son parcours de formation.

Techniques pédagogiques :

Pédagogie participative mettant l'apprenant au cœur de l'apprentissage. Utilisation de techniques ludo-pédagogiques pour une meilleure appropriation. Ancrage facilité par une évaluation continue des connaissances au moyen d'outils digitaux et/ou de cas pratiques.

Ressources pédagogiques :

Un support de formation présentant l'essentiel des points vus durant la formation et proposant des éléments d'approfondissement est téléchargeable sur notre plateforme.

## LIEUX ET DATES

À distance

20 et 21 juin 2022

20 et 21 juin 2022

Paris

09 et 10 nov. 2022



Organisme qualifié  
par l'ISQ-OPQF



Membre de la Fédération  
Les Acteurs de la Compétence

EFE FORMATION SAS - 35, rue du Louvre - 75002 PARIS  
Tél. : +33 (0)1 44 09 25 08 - e-mail : [serviceclient@efe.fr](mailto:serviceclient@efe.fr)  
Siret 412 806 960 0032